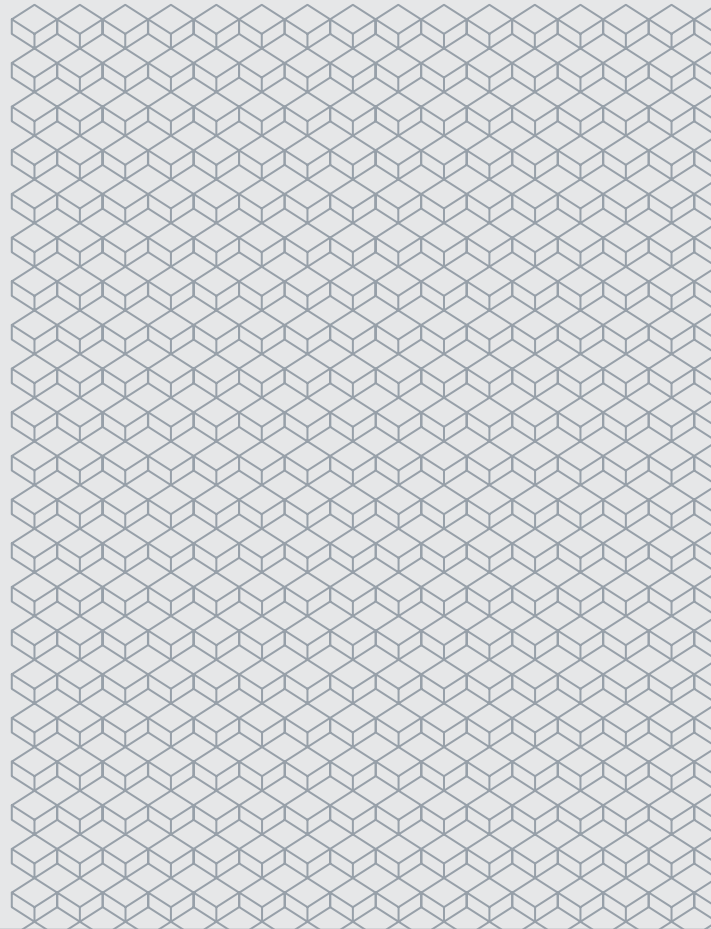


# 2020



LES JEUNES  
IHEDN



## RAPPORT N°2 LA RÉSERVE ET LES JEUNES

Contribution aux réflexions du Livre blanc de la sécurité intérieure



# AUJOURD'HUI POUR LA SÉCURITÉ DE DEMAIN

---

“ UN AVENIR, CELA SE FAÇONNE,  
UN AVENIR, CELA SE VEUT.”

Raymond BARRE

Concernée par les problématiques de sécurité et de défense, déterminée à appuyer nos institutions dans les politiques d'avenir qu'elles mettent en oeuvre, l'association des Jeunes IHEDN est résolument déterminée à s'engager pour la France et son avenir.

## SOMMAIRE

### Sommaire

<b>La communication</b>	<b>9</b>
Proposition n°1 - Améliorer la communication !	10
Proposition n°2 - Plan réserve civile	11
<b>L'accessibilité de la réserve</b>	<b>12</b>
Proposition n°1 - Développer et faire connaître la réserve	12
Proposition n°1 - Rendre la réserve attractive	13
<b>Modifier la structure de la réserve ? Une nécessité</b>	<b>15</b>
Proposition n°1 - Valoriser les activités	15
Proposition n°2 - Développer la communication autour des réserves	16

# COMMENT CONSTRUISONS-NOUS L'ENGAGEMENT ?

- **12**  
DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
- **15**  
NOMBRE DE COMITÉS D'ÉTUDE
- **18**  
DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES
- **150**  
CADRES BÉNÉVOLES
- **+250**  
ÉVÉNEMENTS PAR AN EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL
- **+1 500 000**  
RAYONNEMENT MOYEN DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR 90 JOURS



## PARRAINAGE

Les Jeunes IHEDN sont parrainés par la ministre des Armées ainsi que par le chef d'état major des armées.

## LES JEUNES IHEDN

Les Jeunes IHEDN est la première association européenne et générationnelle sur les questions d'engagement, de défense et de sécurité. Elle est sous le double parrainage de la ministre des Armées et du chef d'état-major des armées.

L'association regroupe les auditeurs jeunes formés par l'Institut des hautes études de défense nationale et s'ouvre à l'ensemble de la jeunesse. Plateforme d'engagement et réservoir de réflexions, l'association offre, en France et à l'international, différents moyens de s'investir au profit des grands enjeux d'avenir qui animent notre pays.

Citoyenneté, défense, sécurité nationale, souveraineté ou encore relations internationales sont au nombre des thématiques sur lesquelles la jeunesse peut faire émerger des solutions concrètes et durables.

Cela passe par la sensibilisation du plus grand nombre et c'est là qu'interviennent toutes les sphères de l'engagement.



Mettre autour d'une seule et même table tous les représentants "jeunes" des forces de sécurité intérieure, sans uniforme, sans grade. Ils portent en eux, l'avenir de leur maison.

## LE COMITÉ SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Lancé en 2015 et fort d'une centaine de membres, le Comité sécurité intérieure des Jeunes IHEDN réunit les auditeurs qui, professionnels ou non, souhaitent réfléchir et faire découvrir la manière dont la sécurité est assurée sur l'ensemble du territoire national.

Force de proposition, le Comité participe régulièrement à des travaux de prospective et cherche à croiser différents regards sur une des missions essentielles de la puissance publique : assurer la sécurité du territoire.

Forces de sécurité – publique, civile ou sanitaire, préfet, maire, renseignements, administration pénitentiaire, participation des armées à la protection du territoire national, ce sont ces forces auxquelles le comité s'intéresse.

Le comité sécurité intérieure se compose d'une centaine de membres actifs. La majorité des professions et des grades y est représentée avec un dénominateur commun générationnel : la jeunesse.

Différents événements sont organisés (ateliers, visites, publications) afin de faire

connaître les questions de sécurité au plus grand nombre mais également de proposer des regards innovants sur les problématiques qui touchent les forces de sécurité intérieure.

Dans ce cadre, le Comité Sécurité Intérieure a notamment pu constituer une Task Force sur la police de sécurité du quotidien.

Contenant une analyse et des propositions originales, cette Task Force a pu illustrer, une nouvelle fois, les importantes capacités de mobilisation de l'association, la diversité des profils qui la constituent et la qualité de ses publications.

Le rapport rendu au Directeur de cabinet a permis de renforcer considérablement les synergies entre les institutions qui servent la sécurité de notre pays et ceux qui y contribuent ou qui en bénéficient.

## FOCUS

# L'ÉLABORATION DU RAPPORT



## ■ 2<sup>ÈME</sup> CONTRIBUTION AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Un rapport de 13 propositions sur la police de sécurité du quotidien a été rendu au ministère de l'Intérieur en mars 2018.

### ■ 2019 LANCEMENT DU LIVRE BLANC DE LA SI

NOV. 2019

#### RÉUNION EQ. PROJET

Echanges avec le cabinet du ministère de l'Intérieur sur les modalités de participation de l'association

DEC. 2019

#### QUESTIONS

Réception des questions formulées par le cabinet et constitution des pôles de réflexion

JANV. 2019

#### ÉLABORATION

Réunion avec les pôles et travaux ciblés

NOV. 2019

#### LETTRE DE MISSION

Transmission d'une lettre de mission au responsable du comité sécurité intérieure

DEC. 2019

#### PLANNIFICATION

Identification des méthodologies et mise en place des actions préparatoires

JANV. 2019

#### RESTITUTION

Restitution des trois rapports à l'équipe projet du ministère de l'Intérieur



## LA MISSION

Défendre le territoire national, c'est tout d'abord un objectif : celui d'assurer à l'intérieur des frontières, l'ordre public et à l'extérieur, la préservation des intérêts nationaux. Défendre le territoire national, ce sont ensuite des actions : définir et prévenir les risques et les menaces, protéger et lutter contre leurs effets. Défendre le territoire national, c'est enfin – et surtout – construire un instrument : la sécurité intérieure. Cet enjeu ne saurait être une matière réservée car il concerne le corps social dans son intégralité, celui-là même qui est comptable de l'Etat, responsable de sa continuité et qui a un jour accepté de hisser la sécurité au rang de liberté.

*Dans ce corps social, la jeunesse a assurément une place particulière bien que parfois, trop limitée. Ce constat, loin d'être de faiblesse anime notre association qui s'est rendue disponible auprès du ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réalisation du Livre blanc de la sécurité intérieure.*

Réfléchir au futur de la sécurité intérieure est une action intimement liée à la jeunesse pour au moins deux raisons : d'une part, pour l'appareil de défense comme pour celui de sécurité, les décisions prises aujourd'hui sont un socle duquel s'élèveront bien plus tard les effets recherchés et il y a fort à parier – sans jeunisme aucun – que les étudiants d'aujourd'hui seront les responsables de demain.

D'autre part, c'est aussi la jeunesse qui compose la majeure partie des effectifs de police, de gendarmerie, de sapeurs-pompiers, de douaniers, des services de renseignements, autant d'actifs, de réservistes, de volontaires et de motivés...

Cette double légitimité n'obère pas pour autant la sagesse de l'âge mais doit être prise en compte, car en matière militaire comme en matière de sécurité intérieure, être surpris, c'est déjà être pris.

*Miser sur la jeunesse, c'est miser sur le consensus futur - et toujours délicat - de l'équilibre entre les contraintes induites par une sécurité nécessaire et la jouissance de la liberté dont elle a fait son apanage.*

Ce rapport a été piloté par Monsieur Nicolas Boulanger, responsable du comité sécurité intérieure des Jeunes de l'IHEDN.

Dorian PETEY  
Président



## INSTITUTIONS ET JEUNESSE

La composition des différents pôles de recherche au sein du comité sécurité intérieure a permis de croiser les vues de différents jeunes appartenant aux institutions qui entrent dans le périmètre du Livre blanc de la sécurité intérieure. Elle a également fait intervenir des auditeurs qui ne connaissaient pas ce milieu.



## RAPPORT N°2

# LA RÉSERVE ET LES JEUNES

La réserve civile est insuffisamment connue de la jeunesse. Ce fait obère les qualités d'un dispositif dont la croissance est indispensable. Il s'agit donc, en plus d'affirmer sa pertinence, de reconnaître que la communication doit être renforcée sur deux plans : l'attractivité et la démonstration. Aujourd'hui, la séduction numérique est le premier moteur d'adhésion de la jeunesse et force est de constater que le ministère de l'Intérieur pourrait s'inspirer du ministère des armées (ou faire en sorte que la Garde nationale prenne en considération avec plus d'attention les besoins spécifiques à cette branche particulière).

Instituée par la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003, la réserve civile de la police nationale était uniquement constituée, jusqu'au 15 mars 2011, de policiers des corps actifs à la retraite qui, tenus à une obligation de disponibilité de cinq ans, pouvaient accomplir sur la base du volontariat des missions de police. Suite à l'entrée en vigueur de la loi 2011-267, d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011, les règles d'accès à la réserve civile ont été modifiées. Cette dernière est dorénavant accessible à l'ensemble des citoyens âgés de 18 à 65 ans, en règle au regard des obligations du service national « Journée Défense et Citoyenneté » (ex-JAPD) accomplie pour celles et ceux nés après le 31 décembre 1979, n'ayant pas été condamnés soit à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle ou correctionnelle inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire. Depuis 2016, grâce à la loi n°2016-987 du 21 juillet 2016, les anciens adjoints de sécurité (ADS) peuvent intégrer la réserve civile pour accomplir des missions de nature opérationnelle.

Effectuer une période militaire ou s'engager dans la réserve constitue des exemples d'engagement citoyen et répondent en même temps aux besoins des armées. À contrario, force est de constater que nombre de jeunes connaissent mal les possibilités offertes par le ministère de l'Intérieur ou en ignorent même l'existence. À l'heure où les menaces sécuritaires sont aussi bien internes qu'externes, il est primordial de faire connaître, de développer et de renforcer la réserve militaire mais également la réserve du ministère de l'Intérieur, très mal connue du grand public. Le thème 2 « La réserve et les jeunes », doit permettre de répondre, en lien direct avec les axes du futur Livre blanc de la sécurité intérieure, aux attentes concernant les réserves du ministère de l'Intérieur à cette question centrale :

« COMMENT INTÉRESSER LES JEUNES AUX RÉSERVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, LES INTÉGRER ET LES FIDÉLISER ? »

Afin de répondre au mieux à cette problématique, une analyse de la situation actuelle autour des différents enjeux pour le développement de la réserve (la communication auprès des jeunes, l'accessibilité, structure de la réserve déjà existante) est nécessaire afin de proposer des axes d'amélioration dont le but final serait de développer à la fois l'esprit « Réserve » chez ces jeunes et le sentiment d'appartenance au ministère de l'Intérieur.

CETTE NOTE DE SYNTHÈSE ADRESSE LE SUJET DE LA RÉSERVE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. ELLE PROPOSE PLUSIEURS ACTIONS À METTRE EN PLACE AFIN D'EN DÉVELOPPER L'APPARENCE ET LA CONTENANCE. CES DEUX ÉLÉMENTS SONT DÉTERMINANTS DANS LA CONDUITE DE CETTE POLITIQUE PUBLIQUE DONT LA JEUNESSE DÉSIÉREUSE D'ENGAGEMENT EST LA CIBLE.



## La communication

Les attentats et la lutte contre le terrorisme ont permis de mieux faire connaître la réserve auprès des jeunes, mais cela n'est pas suffisant.

Il y a un manque de communication sur la réserve dans les filières universitaires mais aussi auprès des grandes écoles (Sciences Po, HEC), qui ne perçoivent pas forcément les métiers de la sécurité intérieure comme un milieu naturel. Cette situation est d'autant plus dommageable que des partenariats de ce type avec l'armée existent et ont prouvé leur efficacité.

Plus largement, la communication sur la réserve n'est pas assurée auprès des jeunes et la plupart ignorent l'existence de cette réserve ou en entendent parler par le biais de l'armée.

La Garde nationale en France, créée sous sa forme actuelle en 2016, est la somme des réserves opérationnelles de premier niveau des armées et formations rattachées, de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale française et de la réserve civile de la police nationale. Cette appellation est désormais connue d'un très grand nombre pour autant, lorsque l'on visite le site de la garde nationale, il est difficile de constater qu'elle comporte également les forces de sécurité intérieure (exception faite de la gendarmerie nationale).

La première chose qu'un jeune fait lorsqu'il cherche à s'engager dans la réserve est d'effectuer une recherche sur Google. Lorsque l'on tape « devenir réserviste », l'intégralité des occurrences qui figurent sur la première page concernent le ministère des Armées.

## Proposition n°1 - Améliorer la communication !

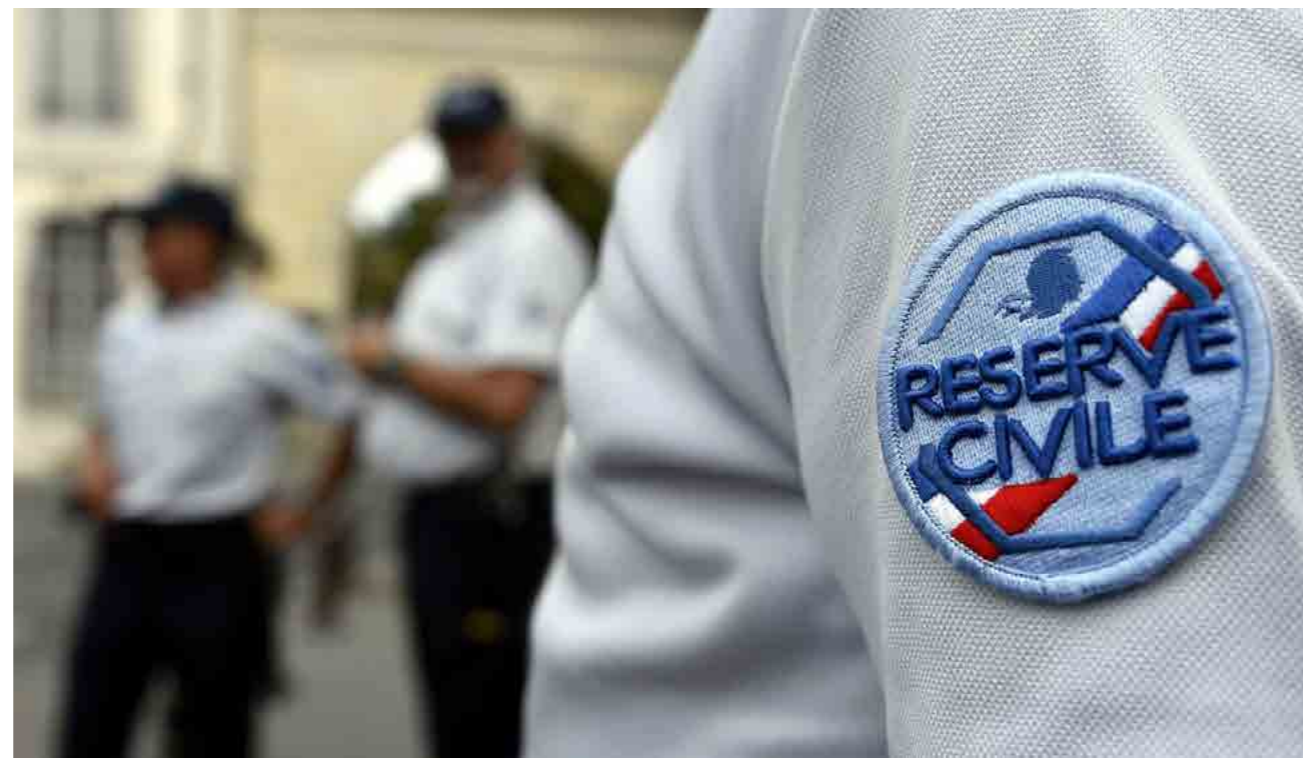
Le ministère de l'Intérieur souffre d'une communication éclatée entre ses différentes entités. Inexistantes ou rares sont par exemple les publicités sponsorisées qui mettent en avant les possibilités offertes dans la réserve civile ou présentant des trajectoires de réservistes. La cible jeune est donc clairement absente de cette forme de communication. Développer la réserve civile c'est avant tout montrer qu'elle existe. Si les réseaux sociaux ne sont pas la seule forme de communication possible, elle doit dans tous les cas être associée à d'autres actions communicationnelles là où se situe la jeunesse. Afin de susciter un engagement, rien ne vaut la présence humaine et l'explication par l'expérience ou la démonstration.

La participation à des ateliers ou à des stages d'insertion sur deux semaines, un mois ou pendant les vacances pourrait être une action à étudier. En premier lieu, il pourrait s'agir d'organiser des journées d'information sur la réserve dans les universités et des grandes écoles, voir dans les lycées. Ces événements seraient organisés par le biais de partenariats avec les établissements, au cas par cas. Par ailleurs, les préparations militaires sont régies par deux articles du Code de la Défense qui disposent entre autres que l'enseignement de l'esprit de défense doit figurer dans le programme des écoles au second degré ...

Il faudrait que soit mentionné aux côtés de la réserve militaire, les réserves de la police ainsi que les sapeurs-pompiers volontaires qui contribuent tous à la sécurité et à la défense du pays. En dernier lieu, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), obligatoire pour tous les jeunes, pourrait inclure un module de présentation des réserves et notamment de celles des forces de l'ordre.

L'intégration des forces de l'intérieur dans le futur système de Service national universel (SNU) peut également être une solution envisageable.

*Contraintes : La plupart de ces initiatives seraient peu coûteuses, en ressources humaines comme financières. Elles peuvent aussi être mises en place progressivement, en établissement des partenariats ciblés avec certains établissements scolaires ou en s'appuyant sur des dispositifs déjà existants comme le JDC.*



## Proposition n°2 - Plan réserve civile

Si l'élaboration d'un « plan réserve civile » pourrait être un vecteur fort marquant le souhait de développer la réserve, il conviendrait dans un premier temps d'identifier et de sensibiliser tous les relais et leviers actifs de cette politique de développement. Lorsque l'on souhaite toucher une communauté jeune, le meilleur moyen est de disposer de relais qui, de longue date ou d'échecs en succès, sont parvenus à identifier les meilleurs outils de sensibilisation d'un public acquis.

Le monde associatif offre aussi des possibilités de faire rayonner les réserves auprès de la jeunesse. Il existe de nombreuses associations étudiantes sur les thèmes de Défense & Sécurité et la plupart d'entre elles seraient probablement intéressées par des activités d'information sur la réserve.

Une autre approche peut consister à valoriser le patrimoine et l'histoire des forces de l'ordre auprès des jeunes. À titre d'exemple il est possible d'organiser des visites des écoles dans les musées et archives liés à la police dans les écoles pour montrer des anciennes photos, témoignages. Ces activités peuvent s'accompagner d'explications sur les différentes possibilités d'intégrer les forces de sécurité. Par ailleurs, intégrer une partie d'histoire des forces de l'ordre (même modestes) dans les programmes de l'Éducation nationale peut constituer une option intéressante.

*Contraintes : L'organisation de telles activités suppose d'être soutenue par différentes institutions du ministère de l'Intérieur, mais aussi de travailler en interministériel. L'effort initial demande donc une réflexion en amont pour garantir l'efficacité des dispositifs mis en place. Point positif néanmoins : il est possible de s'appuyer sur un monde associatif dynamique et demandeur de ce type d'activités. En plus des Jeunes IHEDN, qui sont la principale association sur la Défense et la Sécurité en France, il existe aussi de nombreuses structures plus petites sur lesquelles s'appuyer, en particulier pour obtenir un maillage efficace au niveau local.*

## L'accessibilité de la réserve

Constat dur mais réaliste : la réserve de la police n'est pas connue, ses missions apparaissent comme très accessoires au métier de policier (exception faite de certaines spécialités). Ceux qui font un cursus les préparant à entrer dans la police ne se tournent pas nécessairement vers la réserve car les missions proposées sont surtout administratives.

À l'inverse, de nombreux jeunes intègrent la réserve Gendarmerie pour préparer un futur engagement. Les opérations extérieures sont présentes mais généralement réservées aux anciens policiers de carrière, entrés dans la réserve. D'après les témoignages recueillis<sup>1</sup>, l'armée et la Gendarmerie sont plus accessibles, avec la possibilité d'effectuer des missions opérationnelles. En effet, les conditions d'emploi d'un réserviste de la gendarmerie permettent d'effectuer les mêmes missions que les actifs, celles offertes à un réserviste de la police sont plus restreintes.

Le jeune réserviste cherchera à servir son pays en occupant une fonction opérationnelle. Il délaissera la réserve de la police nationale au bénéfice des autres réserves qui lui apporteront une formation et une expérience plus proche du terrain.

### Proposition n°1 - Développer et faire connaître la réserve

La réserve mérite d'être connue. Il apparaît nécessaire d'aller au contact des jeunes dans leur environnement : en plus des établissements scolaires et universitaires qu'ils fréquentent, la réserve doit être accessible dans les villes comme en campagne. La réserve doit aussi cibler les compétences – notamment informatiques - qu'elle veut attirer en se rapprochant des jeunes potentiels. La réserve doit enfin être séduisante (et donc bénéficier d'une réflexion de fond sur le périmètre des missions confiées aux réservistes et sur la communication qui peut en être faite).

Dans les établissements scolaires, du collège à l'université, des journées de rencontre pourraient être mise en place autour de la réserve du Ministère de l'Intérieur : policiers, sapeurs-pompiers et gendarmes pourraient se saisir de l'occasion pour échanger sur leurs métiers, les différentes spécialisations et cursus qui composent les différents corps des forces de sécurité intérieure. A cette occasion, une communication sur les perspectives d'intégrer la réserve permettrait d'attirer ce jeune public vers une expérience professionnelle nouvelle.

Cette journée, qui serait obligatoire et ferait l'objet d'une notation peut permettre également de créer des synergies : des journées de rencontre dans les commissariats, centre de secours, brigades cynophiles pourraient voir le jour. Ce dispositif aurait pour objectif d'acculturer les jeunes à l'éthique propre aux policiers, sapeurs-pompiers et gendarmes et aux valeurs citoyennes dans

un esprit collectif, d'entraide. Ces journées de rencontre permettraient également de développer au sein du ministère de l'Intérieur la connaissance de la réserve et de ses différentes possibilités.

À l'instar des CIRFA des forces armées, la création d'antennes de « recrutement réserve » dans les grandes villes et des antennes mobiles dans les lieux plus retirés ainsi que dans les collectivités ultramarines, permettrait aux jeunes d'être davantage informés et sensibilisés sur les réserves du ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques de la réserve – notamment en termes de recrutement de compétences spécifiques telles que l'informatique – le rapprochement auprès d'associations organisant des concours spécialisés serait une opportunité pour détecter les profils. Ils pourront alors intégrer des réserves générales nécessitant des expertises ou des spécialisées (telle que la réserve cyberdéfense). Le concours Alkindi de l'association Animaths est un bon exemple de concours de cryptographie ouverte aux classes de collégiens et lycéens permettant d'identifier des profils prometteurs. À l'atteinte de la majorité, ces jeunes pourraient s'engager dans la réserve voire intégrer des métiers spécialisés sous statut policier ou contractuel. Cette approche pourrait par exemple attirer les jeunes de l'Ecole 42, sans le bac et pourtant très bons en code, informatique, cyber, qui connaissent en général assez mal le monde de la police et celui de l'armée.

Afin d'être plus présents, il faudrait également que les réservistes de la police nationale s'associent aux réservistes de la gendarmerie nationale notamment lors des rallyes citoyens ou lors des journées dédiées aux inscriptions aux associations lors des rentrées scolaires, en ayant leur propre stand afin d'accroître leur visibilité.

*Contrainte : L'organisation d'un tel dispositif nécessite le soutien et la coordination du dispositif par le Ministère de l'Intérieur, en accord avec le ministère de l'Education nationale et de partenaires associatifs pour définir la meilleure approche auprès de ces jeunes. Cette impulsion permettra aux services territoriaux de présenter leur activité avec le soutien de leur hiérarchie.*

### Proposition n°2 - Rendre la réserve attractive

Développer l'intégration dès le plus jeune âge permettra de capter l'attention du jeune et de le fidéliser dans ses activités de réserviste. La réserve ne s'adresse pas qu'aux futurs policiers mais aussi à tout citoyen qui souhaite contribuer à la sécurité nationale.

Cela existe déjà pour les forces de sécurité civile (cas des Jeunes Sapeurs Pompiers). Il pourrait être proposé aux jeunes à partir de l'âge de 15 ans, un système dit « Jeunes Policiers » ou « Policiers en devenir » qui durerait 3 ans. Ces jeunes pourraient intervenir par exemple dans les écoles primaires avec des forces de police pour sensibiliser les élèves du CP au CM2 sur les règles liées

au Code de la route par exemple.

À partir de 17 ans, après une formation d'encadrement, le jeune pourrait faire de l'accueil au commissariat, permettant de soutenir les policiers mobilisés pour ces tâches. Sous réserve de l'accord de la hiérarchie, le jeune pourrait également accompagner son tuteur policier sur des événements festifs comme le Tour de France ou des festivités locales pour mieux appréhender les situations vues en formation. Ces jeunes pourraient, au cours de leurs parcours comme « Jeunes Policiers » et après plusieurs formations se voir accorder à la fin de leur cursus au lycée le statut de réserviste voire le droit à un allègement lors du concours pour devenir gardien de la paix à partir de 18 ans.

Selon les policiers interviewés, la réserve de la police est incompatible avec d'autres domaines d'études. Il faut donc créer des partenariats avec les universités afin de valoriser la participation au sein de la réserve par une note qui compterait dans la moyenne ou un système de points pourrait à ce titre s'avérer judicieux.

*Contraintes : l'intégration de mineurs dans la réserve de la Police nationale peut avoir des conséquences financières et organisationnelles fortes pour permettre un tel encadrement mais le coût de cette opération doit être comparé à la fidélisation potentielle vers un engagement dans la réserve qui s'inscrit dans la durée et qui peut également permettre aux jeunes de s'engager dans une carrière professionnelle au bénéfice des forces de sécurité intérieure.*

## Modifier la structure de la réserve ? Une nécessité

Créée le 13 octobre 2016, la Garde nationale, rassemble les réservistes des ministères de l'Intérieur et des Armées. C'est sous l'autorité de ces deux ministères que la Garde nationale accompagne les 76 000 réservistes qui composent les réserves des armées, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale. Seul 9% de ces réservistes composent les rangs de la Police Nationale, contre 40% ceux de la Gendarmerie Nationale.

### Proposition n°1 - Valoriser les activités

**Aujourd'hui un jeune qui recherche de l'information se renseigne directement sur internet. C'est la raison pour laquelle le site internet de la réserve se doit de mettre en avant les activités des réservistes pour attirer de nouveaux candidats.**

En comparant les sites des différentes réserves force est de constater que le site internet de la police nationale, contrairement à celui des armées et de la gendarmerie, ne montre pas des photos de réservistes. Cependant le futur réserviste cherche à s'engager principalement pour des missions opérationnelles tangibles.

Selon un policier interrogé, la réserve est une main-d'œuvre non négligeable qui doit être d'avantage opérationnelle. À ce titre, la réserve de la Gendarmerie Nationale représente un bon exemple, étant donné que ses 30 000 membres assurent près de 5% des missions de la Gendarmerie. Accorder un rôle similaire à la réserve de police demande toutefois de la rendre plus attractive et opérationnelle sachant qu'aujourd'hui, un réserviste de la police nationale n'est pas armé.

La réserve police a donc tout intérêt à s'inspirer du système en place au sein des Armées ou de la Gendarmerie, qui a déjà fait ses preuves, sous réserve d'une formation au moins aussi structurée et exigeante que dans ces institutions. Il faudrait aussi étudier un processus de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences adaptées aux besoins. Cette approche « besoin/ disponibilité » serait étendue à l'ensemble des réserves du ministère de l'Intérieur.

De plus, les réserves des forces armées offrent des possibilités intéressantes aux jeunes : depuis le 11 mai 2017, les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en œuvre un dispositif garantissant la validation, pour l'obtention d'un diplôme, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par leurs étudiants dans l'exercice de leurs activités militaires dans la réserve opérationnelle des forces armées et formations rattachées. Cette validation prend la forme notamment crédits supplémentaires ou d'une dispense partielle ou totale de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant.



De la même façon, les étudiants peuvent, sur demande, également bénéficier d'aménagements dans l'organisation et le déroulement de leurs études et de droits spécifiques afin de leur permettre de mieux concilier la poursuite de leurs études et leur engagement dans la réserve opérationnelle de forces armées et formations rattachées. Une telle souplesse n'est pas possible, à ce jour, pour la réserve civile de la Police nationale et serait un élément important pour valoriser les activités du réserviste.

*Contrainte : de tels changements organisationnels impliquent, d'une part, une refonte de la formation du réserviste pour lui proposer des missions plus opérationnelles, et d'autre part la passation d'accords avec le ministère de l'Enseignement supérieur sur la base de ceux déjà en vigueur avec le Ministère des Armées. Ces deux axes seraient des facteurs importants pour renforcer l'attractivité de la réserve auprès des jeunes.*

## Proposition n°2 - Développer la communication autour des réserves

La réserve offre au jeune une formation et une rémunération attractive. En période de recherches de job étudiant, la réserve devrait accroître ses campagnes de communication pour faire connaître les opportunités d'engagement et les avantages associés.

La communication doit être claire pour être efficace. Pour cela, le Ministère de l'Intérieur pourrait se doter d'un support unique de communication regroupant toutes les réserves du Ministère de l'Intérieur. La mauvaise connaissance des dispositifs est renforcée par le manque de lisibilité des différents dispositifs de réserve et des possibilités offertes par celles-ci : les aides financières pour l'année scolaire et la passation du permis sont très méconnues. Or le jeune sera sensible à ses arguments dont la méconnaissance peut être un frein à l'engagement, pour des raisons matérielles ou universitaires.

La jeune professionnelle peut également être sensible à l'acceptation de son engagement dans son milieu professionnel. À l'époque du service obligatoire, les employeurs connaissaient la réserve. Or, à ce jour, beaucoup d'employeurs méconnaissent la notion de réserve. De peur de ne pas être retenus, beaucoup de réservistes omettent de mentionner lors de leur entretien d'embauche leur appartenance ou leur désir d'appartenance à la réserve. La réserve citoyenne du ministère de l'Intérieur étant encore plus récente – donc plus méconnue - ces difficultés sont accrues.

Une plus grande visibilité auprès des dirigeants d'entreprises – peut-être en se rapprochant des chambres de commerce – peut participer à la connaissance de la réserve de la Police Nationale.

Depuis le 8 février 2017, les entreprises qui mettent à disposition des salariés réservistes au bénéfice de la réserve opérationnelle des forces armées et des formations rattachées bénéficient d'une réduction d'impôts sur les sociétés dans le cadre du mécénat. De tels avantages applicables à la réserve de la Police nationale inciteraient les chefs d'entreprises à encourager leurs salariés à la rejoindre.

En définitive, la Police nationale nécessite d'accroître l'attractivité de sa réserve tant sur les missions qu'elle propose que sur les avantages accordés à ses réservistes, qu'ils soient étudiants ou salariés. Aujourd'hui, être réserviste de la police nationale semble moins intéressant, moins attirant et moins avantageux pour le citoyen qui souhaite s'engager pour préserver la sécurité de son pays que de devenir réserviste auprès de la Gendarmerie ou des armées.

D'autant qu'un alignement des avantages bénéficierait aux urbains qui pourraient s'engager auprès des forces de sécurité intérieure les plus proches de son domicile. Une telle opération profiterait également à la Police nationale qui, ouvrant davantage ses portes pour intégrer des réservistes, renforcerait le lien avec les populations, parfois méfiantes envers les forces de l'ordre, en plus d'obtenir un vivier de volontaires supplémentaires.



**LES JEUNES  
IHEDN**

[Jeunes-ihedn.org](http://Jeunes-ihedn.org)



#### PRÉSIDENTE

—  
Dorian PETEY  
PARIS  
P : 06 33 16 25 84  
[dorian.petey@jeunes-ihedn.org](mailto:dorian.petey@jeunes-ihedn.org)

#### RÉGIONS

—  
Antonin PEDOTTI  
PARIS  
P : 06 71 67 74 94  
[regions@jeunes-ihedn.org](mailto:regions@jeunes-ihedn.org)

#### INTERNATIONAL

—  
Marguerite QUICHAUD  
PARIS  
P : 06 62 26 15 62  
[international@jeunes-ihedn.org](mailto:international@jeunes-ihedn.org)

#### ÉTUDES

—  
Alexandra HERMAN  
PARIS  
P : 06 76 03 67 57  
[alexandra.herman@jeunes-ihedn.org](mailto:alexandra.herman@jeunes-ihedn.org)